

## Compte rendu du conseil d'école du 19/10/17

Début 17h30

**Personnes excusées** Mr Couloumiers DDEN, Mr Respaud IEN, Mme Alléguède, responsable des transports.

### **Personnes présentes :**

- Toutes les enseignantes
- Mr Serge DEUILHE, maire de St Lys
- Parents d'élèves élus : Mme Van Staen, Mme Poudroux, Mme Rault, Mr Dubarry, Mme Caubet
- Mr Fabrice Planchon adjoint délégué aux affaires scolaires
- Mme Solage adjointe déléguée au transport et à la petite enfance

La directrice rappelle que :

- Le conseil d'école se réunit pour évoquer les questions qui touchent à l'école en général.**
- Les enfants et les enseignants en sont les principaux acteurs.**
- Les parents, les parents d'élèves élus, la mairie, l'ALAE, l'Agglo-Muretain en sont les partenaires nécessaires.**
- Les questions d'ordre particulier ou relevant du fonctionnement spécifique d'une classe ne sont pas abordées pendant le conseil d'école et doivent être étudiées dans un autre cadre.**

### **Résultats des élections des parents d'élèves élus :**

Elles se sont déroulées le vendredi 13 Octobre 2017, 8 sièges ont été pourvus sur les 8 à pourvoir et 1 suppléant, 1 seule liste proposée : ASPAREL

Aucun incident n'a été notifié, 361 électeurs inscrits, 158 votants, 137 suffrages exprimés, 21 bulletins nuls ou blancs soit un taux de participation de 37,95% en baisse par rapport à l'année précédente.

### **Résultats :**

8 sièges pour la liste de l'association ASPAREL ont été pourvus.

Les résultats et la liste des parents élus, ont été affichés sur le panneau d'affichage extérieur pour être accessibles à tous, comme l'impose la réglementation ainsi que sur le blog de l'école.

La directrice et l'équipe enseignante souhaitent la bienvenue aux parents élus.

### **Règlement intérieur :**

Au vu de la modification du règlement type département des écoles de la Haute-Garonne, une modification a dû être portée au règlement intérieur de l'école du Petit Prince.

Ce point concerne la gestion des enfants au comportement difficile. Une lecture du passage modifié a été réalisée.

La modification du règlement intérieur a été votée à l'unanimité.

Le règlement peut être consulté sur le panneau d'affichage situé à l'extérieur de l'école, sur le site de l'association des parents d'élèves ainsi que sur le site de la mairie ou le blog de l'école.

## **Effectifs :**

Nous avons actuellement 195 élèves inscrits contre 216 en 2015-2016.

1 passage anticipé a eu lieu dès ce début d'année. Normalement nous devrions accueillir dès la rentrée de Toussaint 1MS et GS.

Les effectifs sont en baisse mais le DASEN a choisi de ne pas fermer des classes en septembre. Donc on bénéficie cette année d'effectifs confortables.

## **Répartition :**

### **Répartition actuelle:**

2 PS à 25 et 26

1 PS/MS à 23 dont 8 MS

2 MS/GS à 24 avec 15 (9MS) et 16 GS (8MS), et 1 à 23 avec 15 GS (8MS)

2 MS/GS oc à 24 et 26 soit 50 occ dont 21GS et 29MS

SOIT 66 PS	{
62 MS dont 29 occ	{ actuellement
67 GS dont 21 occ	{

Les nouveaux logements à proximité de l'école devraient être livrés courant de l'année 2018.

La carte scolaire pour l'an prochain va être révisée pour rééquilibrer les effectifs sur l'école Tabarly étant au maximum de sa capacité d'accueil.

## **Rythmes scolaires :**

5/8 des enseignantes se positionnent en faveur d'un retour de la semaine à 4 jours pour les raisons suivantes :

- **Enfants plus fatigués car temps de sieste ou de repos réduit pour les enfants et tous les matins obligation de se lever et de respecter des horaires bien définis.**
- **temps scolaire non raccourci car les enfants restent sur le temps d'ALAE donc les élèves sont toujours autant soumis à des temps de socialisation, de bruit importants ...**
- **les enfants prenant le bus n'ont pas accès aux activités mais un temps de garderie est obligatoirement imposé.**
- **difficultés d'organiser des activités extérieures sur le temps des après-midi car celui-ci est très court (piscine, séances cinéma, sorties à la coulée verte...)**
- **pas d'assiduité des élèves le mercredi**
- **le goûter est pris relativement tôt (15h45).**
- **journée trop courte l'après-midi pour mettre en place certains projets.**
- **enfants fatigués en fin de semaine, augmentation des pleurs et des accidents en fin de semaine.**

3 enseignantes se positionnent sur la semaine de 4 jours ½ pour les raisons suivantes :

- **journée plus courte**
- **enfants plus disponibles le matin pour travailler et se concentrer donc il est important d'avoir plus de matinées.**
- **enfants plus fatigués les après-midi**

La mairie ne donne pas de consignes concernant les rythmes cependant il faut une harmonisation au niveau des écoles de la commune. La mairie précise que la décision est malgré tout liée aux contraintes financières. Si l'état pérennise son aide au financement des TAE, le choix des rythmes reste ouvert. Dans le cas contraire, il ne serait pas possible de maintenir cette organisation de la semaine sur 4 jours ½.

La remontée des votes des conseils d'école concernant les rythmes choisis doit se faire au plus tard le 8 décembre 2017.

La psychologue scolaire est aussi favorable à la semaine de 4 jours.

## **Présentation du RASED :**

### **Intervention de Mme Couffignal**

« Le « Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté », est chargé d'accompagner *les élèves rencontrant des difficultés persistantes, lesquelles perturbent les apprentissages scolaires.*

*Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.*

*Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et de remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes ». (circulaire du 2014-107 du 18 août 2014)*

### **Le RASED est constitué de trois types d'intervenants :**

- un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique dit « enseignant d'adaptation », ou Maître « E »
- un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative dit « Rééducateur » ou Maître « G »
- Une psychologue scolaire (Psychologue Éducation Nationale 1<sup>er</sup> degré)

Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires sont membres des équipes des écoles dans lesquelles ils interviennent.

**Le RASED propose des aides directes ou indirectes aux élèves**, en lien avec les enseignants des classes et à partir de leurs demandes. L'indication d'aide (dans ou hors l'école) se fait lors d'une concertation en équipe : synthèse avec l'enseignant de la classe et le directeur ou synthèse RASED. (E, G et Psy).

### **Situation actuelle : 2017-2018**

**Madame Corsini, l'enseignante spécialisée, (la maîtresse « E »)** intervient prioritairement sur les classes du cycle 2 (CP-CE1-CE2) des écoles de Saint-Lys et des villages de Fontenilles et de Fonsorbes.

En plus des 40 classes de Saint Lys, **la psychologue, Madame Couffignal**, quant à elle, intervient aussi sur un secteur de « campagne » (18 classes) : Saiguède, Bonrepos sur Aussonnelle et le RPI, constitué de 4 villages : Empeaux, Saint Thomas, Bragayrac et Sabonnères.

**Les deux postes (« E » et « Psy ») sont positionnés administrativement sur l'école Florence Arthaud, à Saint Lys.**

Celui du rééducateur, (le Maître « G ») quant à lui, est maintenant basé à Rieumes et couvre le secteur géographique avoisinant. Les secteurs peuvent, en effet, changer, sur décision de notre inspecteur, qui est responsable du pilotage du RASED de la circonscription et notre supérieur hiérarchique.

**Notre secteur est dépourvu de médecin scolaire**, lequel, fait partie, comme nous, du pôle ressources de circonscription. Les demandes sont alors adressées au SAMIS. Sur le terrain, nous rencontrons **l'infirmière Christine Lavaud, qui est basée au collège Léo Ferré de Saint Lys**. Les liaisons se font par rapport aux visites médicales des GS/CP, ainsi que le suivi CM2/ 6ème.

Les locaux sont variables selon les écoles.

Les élèves sont pris en charge sur la journée de classe, en dehors des temps des récréations.

Le statut des psychologues de l'Éducation Nationale vient d'être établi par décret. (IO du 31 avril 2017).

La psychologue du premier degré réalise des observations en classe, établit des entretiens et des bilans à partir des rencontres avec les familles. Elle participe à des temps de concertation avec les enseignants, ainsi qu'à des équipes éducatives. Elle se met en lien avec les partenaires de soins, sous réserve de l'acceptation de la famille.

**Il est important de travailler en confiance avec les parents**, car c'est sur eux que repose la prise en compte des besoins de leur enfant, en particulier, les prises en charges (démarches de soins ou sociales) qui sont, parfois à mettre en place.

**Les entretiens avec les parents et/ou les enfants** se réalisent parfois à la demande de ceux-ci, mais la psychologue se retournera dans ce cas vers les équipes enseignantes pour prendre connaissance de la situation, si celle-ci lui est inconnue. **Les observations en classe** sont fréquentes et ne requièrent pas l'autorisation des familles. **Si une intervention est réalisée par petits groupes** en dehors de la classe par l'équipe du RASED, les parents en seront tenus informés par écrit.

**Le travail du RASED se construit en collaboration avec les équipes enseignantes.** Les demandes de PPS (situations de handicap) se font de plus en plus tôt, parfois en Petite section de maternelle. Le dossier constitué en équipe en direction de la MDPH, peut ouvrir à des droits à compensation : aide matérielle, financière ou humaine (AVS, au nombre de 20 sur le secteur)

**Si un entretien ou un bilan psychologique** est proposé auprès d'un élève, une demande d'autorisation parentale est réalisée par écrit en direction des deux parents, d'autant plus si le couple parental est séparé, ce qui va permettre à l'enfant de se sentir autorisé.

## **ALAE :**

Effectifs : matin 34 enfants en moyenne pour 4 animateurs,  
pause méridienne : 140 enfants en moyenne pour 16 animateurs  
soir : 78 enfants en moyenne pour 12 animateurs + 12 à 15 enfants à la garderie-bus

Mme Gobbo constate que les enfants restent de plus en plus tard et arrivent de plus en plus tôt, à 7h30 il y a une vingtaine d'enfants et à 18h30 il reste encore plus de 20 enfants en moyenne.

Sur le temps de repas, afin de diminuer le bruit, les enfants sont répartis sur 4 espaces : 2 classes de PS dans le 1<sup>er</sup> réfectoire avec 4 animateurs, 3 autres classes dans les 3 autres réfectoires de 11h30 à 12h20. Puis les 4 autres classes prennent le relai au 2<sup>ème</sup> service de 12h20 à 13h20.

Plusieurs pôles de jeux sont proposés mais non imposés : jeux de construction, ludothèque, jeux libres...  
Les enfants sont libres de changer quand ils le souhaitent.

Les parents d'élèves : des temps calmes sont-ils organisés sur le temps de la pause méridienne, y a-t-il la possibilité de proposer la sieste ?

Des coins calmes sont organisés et accessibles à tous les enfants mais non obligatoires.

Les parents d'élèves soulèvent un manque d'information émanant du fonctionnement de l'ALAE concernant :  
-la carte cezam  
-les horaires...

Il serait souhaitable que ces informations soient sur le site de la mairie et qu'une plaquette dans le même esprit que celle de l'école soit distribuée lors de l'inscription.

La mairie doit faire le nécessaire lors de la réhabilitation du site. Mme Gabbo s'engage à mettre en place ce document.

Dorénavant il est obligatoire de faire une double inscription au service de restauration : sur la fiche d'inscription reçue à la maison ou distribuée à l'école puis sur le site internet. Cette redondance doit être explicitée aux parents car il y a eu des oublis.

Chaque parent a été appelé individuellement pour régulariser la situation.

La mairie soulève la nécessité d'améliorer les liens de communication entre les différents partenaires : école/mairie/agglo muretain.

## **BUS :**

La garderie bus est toujours gratuite de 15h45 à 16h30.

Mairie : Le conseil départemental a durci ses règles. Tous les logements à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau n'ont pas accès aux transports scolaires. Ceci explique qu'au sein d'un même lotissement des élèves ont accès au bus et d'autres non.

Le conseil départemental est toujours favorable à la gratuité des transports. Le budget consacré au transport des écoliers représente 40 millions d'euros.

Pour l'instant, les 2 accompagnateurs par bus sont maintenus. C'est la seule commune de l'agglo muretain qui a cette organisation.

19 élèves du petit prince sont inscrits au bus.

**Il est très important que les personnes habilitées à récupérer les enfants à l'arrêt de bus soient toujours en possession de leur carte d'identité car il y a souvent des remplaçants qui prennent le relai du personnel habituel.**

## **Santé :**

**PAI** Je rappelle qu'il est de la responsabilité des parents de nous signaler la nécessité d'un PAI et de nous retourner tous les documents demandés ainsi que les médicaments.

Il est encore très difficile de récupérer tous les documents auprès des parents. En cas d'absence de document, je précise qu'aucun membre de l'école ne pourra administrer un médicament, nous ferons appel au 15.

Mme Alléguède, responsable des soins, distribue, en fin d'année, les documents pour activer le renouvellement dès la rentrée, bien souvent ces documents ne nous reviennent pas.

Pour une allergie, il faut absolument que les documents émanent d'un médecin allergologue pour que le protocole de soin soit pris en compte.

Les médicaments restent sur le site de l'école Maternelle Le Petit Prince.

Les parents doivent donc fournir les médicaments en double si leurs enfants viennent à fréquenter le CLSH du mercredi ou pendant les vacances. Par conséquent, il faut fournir un double dudit PAI pour l'ALAE sis à TABARLY.

Ils ont tous été envoyés au SAMIS, nous attendons les retours pour organiser la réunion avec les différents partenaires mais le personnel a déjà été sensibilisé aux différentes problématiques.

## **Attention modification de la réglementation lors de PAI alimentaires :**

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018**, les parents dont les enfants ont un PAI alimentaire devront consulter les menus et les allergènes et fournir un substitut de repas dans le cas où cela s'avèrerait nécessaire. Pour les allergies lourdes, un panier repas est demandé. **L'agglo muretain ne fournira plus de substitut.**

En cas de grève ou de modification du menu, les parents recevront un SMS la veille afin d'être informé des nouveaux aliments constituant le repas du lendemain.

Il s'agit pour l'agglo muretain de rétablir les responsabilités.

Actuellement sur l'agglomération muretain 11000 repas sont servis et 70 PAI sont pris en compte.

Une réunion a eu lieu avec les différents partenaires pour trouver ce compromis.

Un courrier pour notifier ce changement sera adressé personnellement à chaque parent concerné.

## APC

Les horaires et jours restent inchangés. Ces activités ont lieu : le lundi, mercredi et jeudi de 11h35 à 12h soit 25min par jour soit 1h15 par semaine réparties sur 29 semaines.

Chaque enseignant choisit parmi ses élèves ceux qui ont besoin d'une aide particulière pour remédier à une difficulté passagère ou utilise ce moment pour travailler certaines compétences en petit groupe.

Le mercredi, les élèves allant au CLSH à Tabarly ne participent pas à ces activités.

L'accord des parents est obligatoire pour la participation à l'APC. Pour faciliter les démarches, une autorisation est signée pour l'année.

Les familles ont les dates de début et de fin à chaque période ainsi que le domaine travaillé.

La 1<sup>ère</sup> période a débuté le 18/09.

Normalement avant chaque période de vacances, au moment où les enfants sont le plus fatigués, on a essayé de ne pas mettre d'APC.

## Projet d'école

Il est reconduit pour la dernière année. Pour rappel il a pour titre **Le patrimoine traditionnel et culturel aux services des apprentissages.**

Une révision sera faite cette année pour une application à partir de la rentrée 2018.

## Sécurité :

Exercice incendie : le 1er exercice d'évacuation a eu lieu le 12/10/2016 sur le Petit Prince en présence d'un référent mairie et du responsable de la police municipale.. Tout s'est bien déroulé.

PPMS Plan Particulier de mise en Sécurité : un exercice imposé et obligatoire aura lieu dans le courant de cet année 2017 et un 2<sup>nd</sup> exercice sera programmé en 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> période.

A ce premier exercice qui portera sur le thème de l'intrusion/attentat, seront invités les différents partenaires : mairie, gendarmerie, responsable ALAE, mairie. Une réunion de préparation est prévue avec le responsable de la sécurité des locaux publics de la gendarmerie Mr Grolleau le 17/11.

Les services techniques travaillent sur la mise en place d'un signal commun à toutes les écoles.

## Les budgets :

**Budget fonctionnement** cad le budget qui permet l'achat des fournitures scolaires : **7632€**. Ce budget est calculé en fonction des effectifs de l'année scolaire précédente (soit 212 élèves) et sur la base de **36€** par enfant.

**Nouveau budget aménagement, équipement d'école, de classe : 2000€** commande de 4 meubles de rangement pour les cl2-3-4, cl 7 un tableau, cl5 un tapis de sol et lot de chaises

**Subvention mairie : 3392€** pour l'achat de biens durables ou les sorties scolaires et le financement du spectacle de Noël soit **16 €** par enfant. Elle est restée inchangée par rapport à l'an passé.

**Budget transport : 2717€** permet de financer le bus pour Aqualudia et le cinéma et d'autres sorties pédagogiques. D'habitude cette somme est calculée sur la base de **14€** par enfant.

**Coopérative et OCCE** : elle est alimentée par les dons des familles et les bénéfiques de la kermesse, les ventes de photos...

Très faible participation cette année. Nous avons fait une relance, on espère une plus forte participation et l'école remercie par avance les parents. Actuellement, on ne sait pas si nous pourrions mener à terme certains projets comme les sorties au cinéma et à la ferme.

L'école est affiliée à l'OCCE et règle les frais d'adhésion qui s'élèvent à **2,24€** par coopérateur (élève + enseignant)

Elle permet de payer les 3 séances de cinéma dans le cadre du projet école et cinéma.

Elle permet aussi de financer les sorties scolaires et les transports, les achats de petit matériel pédagogique liés au projet de classe et d'école, des ingrédients pour la cuisine..., le développement des photos

**Dons de l'association ASPAREL et des Petits Lurons** : demande d'achat de jeux de cour trottinettes PS et roues.

L'association ASPAREL se propose dans la mesure de ses possibilités de participer au financement de certains projets et notamment nous propose de financer en partie la sortie à la ferme en fin d'année, qu'il faut réserver très tôt, si nos finances ne s'avéraient pas suffisantes.

Suite au vide grenier, l'association ASPAREL reversera une partie des bénéfiques aux écoles.

Par avance l'équipe enseignante les remercie.

La mairie a investi dans l'achat de 4 I-pad pour l'école. A terme la mairie souhaiterait équiper ½ classe par l'achat de 8 tablettes de plus.

## **Travaux, équipements et besoins :**

Travaux : traçage au sol des lignes rouges, réparations liées aux intrusions et aux dégâts des intempéries de cet été.

Equipements demandés : nous sommes dans l'attente de certains meubles commandés.

Quelles solutions pour éviter les intrusions ? L'équipement de l'école avec une alarme est-il envisagé ? La mairie souhaite renforcer les menuiseries, régler le problème des clés pour éviter les intrusions et renforcer la sécurité. Il faut trouver des solutions pérennes et rapides.

**Parents d'élèves** : le cendrier à l'entrée de l'école n'est toujours pas installé depuis plus d'un an que la demande a été faite. Mr Planchon doit faire le nécessaire.

La climatisation de l'école est-elle envisagée au vu des fortes chaleurs de la fin de l'année ? La mairie réfléchit à trouver une solution pour stopper le rayonnement solaire et réduire l'effet de la chaleur.

## Vie de l'école :

**Médiathèque** : le partenariat continue avec des visites régulières des classes et des propositions d'activités : une illustratrice interviendra le 16 novembre dans les classes de GS pour partager sa passion des livres avec les enfants dans le cadre du salon du livre.

**Photo individuelle** a eu lieu le 5/10 puis courant avril se fera la **photo de classe**.

**Opération Mugs/torchons...** sera reconduite après les vacances avec l'accord de l'association des parents d'élèves ASPAREL. Je les contacterai à ce sujet.

**Ecole et cinéma** : toutes les classes de GS sont concernées. Peut-être comme d'habitude une sortie cinéma sera organisée courant décembre pour les PS et MS, cette sortie se fera en fonction de l'état des finances de la coopérative.

**Jardins partagés** : Gérald accueillera plusieurs fois les classes de MS/GS dans l'année pour des activités de jardinage.

**Piscine** : Les séances ont commencé le 4 oct pour la classe occ. La participation des parents pour passer l'agrément a été faible. Nous manquons de parents accompagnateurs, nous avons déjà dû faire appel aux parents des autres classes. Certaines séances risquent d'être annulées si la situation perdure.

**Maison de retraite** : les classes concernées cette année seront les MS/GS, on espère reconduire le partenariat car cette activité fait sens pour les enfants. Ce premier échange aura lieu le 14/11 avec la classe de Mme Caisso.

**Noël** : spectacle prévu le 18 décembre 2 séances de 35min. Le Goûter de Noël comme l'an passé est offert par la mairie.

**Chorale** : la représentation sera reconduite : date prévue le jeudi 14 juin 2018.

**Kermesse** : la formule réalisée sur temps scolaire a été très appréciée des enseignantes et des enfants et sera reconduite cette année mis à part si des parents se proposent de tout organiser.

Les parents d'élèves souhaiteraient une kermesse plus conviviale avec les parents mais comprennent notre position. Ils reviendront vers les enseignantes si les parents souhaitent s'investir pour organiser cette manifestation.

Les parents trouvaient aussi intéressant la proposition d'inviter à cette manifestation les futurs PS pour découvrir d'une autre façon leur future école.

**Liaisons GS/CP** seront mises en place tout au long de l'année : lors de la fête de la galette, autour d'un échange autour de la création d'un conte, la traditionnelle visite.

**Sortie scolaire** pour les PS, la classe de PS/MS et de MS/GS à la ferme pédagogique de Seissan dans le Gers programmée est mais non validée à cause de la problématique financière. On attend le bilan de la participation à la coopérative.

**Inscription à une intervention de la sécurité routière** à travers un parcours installé au sein de notre école en fin d'année.



## Questions diverses :

Requête des parents d'élèves :

-Il serait souhaitable d'anticiper les mots pour les sorties scolaires pour que les parents puissent organiser leur emploi du temps pour accompagner.

-Quelle solution proposer aux élèves qui souhaitent dormir l'après-midi ? : Les enseignantes qui ont repéré les enfants qui dorment, leur proposent un tapis et un coin un peu isolé dans la classe.

Ne pas hésiter à se rapprocher des enseignantes pour aborder ce sujet et trouver une solution. Dans tous les cas, tous les élèves ne peuvent pas être accueillis au dortoir.

**Enfin sachez que ces questions ont été abordées lors des réunions de classe. Si les parents assistaient plus nombreux aux réunions, ils auraient des réponses à leurs questions et des solutions à leurs problèmes. Globalement, seulement une dizaine de parents étaient présents par classe.**

-Afin de permettre aux parents d'anticiper ces réunions de classe, il serait intéressant de programmer dès juin le calendrier de réunions de rentrée. L'équipe enseignante prend note.

-Pour les classes allant à la médiathèque 1 fois par mois, peut-on envisager un échange interne à la classe tous les 15 jours ? Les enseignantes ne préfèrent pas dans la mesure où elles ont déjà des difficultés à récupérer les livres. Par ailleurs, certains enfants aiment les relire régulièrement.

-Concernant les grèves quand le service minimum sera-t-il opérationnel ? Il n'y a pas de date effective, c'est encore en cours de réflexion.

Fin de la séance 20h17.